

Ma foi, monsieur l'Orateur, pour ma part, la supposition faite ce jour-là, sur la foi de l'annonce du ministre selon laquelle la Commission d'enquête industrielle respecterait les mécanismes des libres négociations collectives, a subsisté jusqu'à ce que le ministre fasse éclater cette bombe à la Chambre. Vu les déclarations sans cesse répétées des membres du gouvernement et de leurs partisans d'en face, j'ai été scandalisé de cette mesure, surtout quand on connaît les antécédents de certains membres du présent gouvernement.

Toutefois, monsieur l'Orateur, nous reconnaissons tous, je crois, que notre économie passe maintenant par une étape cruciale, et que tous les députés se doivent de songer sérieusement à la voie dans laquelle nous devrions nous engager et au rôle que doivent jouer le Parlement et le gouvernement dans tout ce domaine des négociations collectives, notamment en ce qui a trait aux questions en litige dans cette période d'évolution technologique rapide. Pour ma part, j'estime que cette question est la source de la plupart des différends que nous avons vus ces derniers temps. J'ai quelque expérience de la guerre industrielle, pour y avoir participé personnellement. En ce qui me concerne, c'est une façon méchante, sale et plutôt inefficace de régler les points en litige. Le Parlement et le gouvernement ont le devoir d'essayer de trouver des techniques grâce auxquelles les gens de l'industrie, tant du côté patronal que du côté ouvrier, ne seront plus obligés de recourir à des solutions de ce genre. Monsieur l'Orateur, cette mesure, à mon avis, est trop hâtive et mal conçue; si la Chambre recommande son adoption, elle ouvrira une véritable boîte de Pandore. Si on l'adopte, on créera un précédent que certains députés actuels regretteront sûrement. Je me joins à mes préopinants pour demander au gouvernement de réfléchir à la demande qu'il a soumise à la Chambre, peu importe les engagements qu'ont pu prendre, sous l'influence du moment, certains députés dont le ministre du Travail (M. Nicholson), qu'on peut bien excuser un peu, étant donné les nombreuses heures pendant lesquelles il participait à des réunions, de s'être égaré dans ce qu'on considère, à juste titre, comme une situation très difficile et complexe, où les intérêts vitaux du pays étaient vraiment en jeu.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais attirer l'attention des députés de la Chambre sur certaines observations faites par le ministre en mai lorsqu'il a présenté le budget des dépenses du ministère dont il a la charge. Le 27 mai, comme en fait foi la page 5631 du Hansard, le ministre a déclaré—et je le citerai assez longuement parce que je crois que ce que le ministre a déclaré à cette occasion se rapporte de façon très pertinente à la question dont nous sommes saisis:

Avant de passer, même brièvement, à l'activité du ministère du Travail, je songe aux attributions qu'il conserve depuis le 1^{er} janvier, il serait bon, je crois, que je fasse une courte déclaration au sujet de la situation économique actuelle du Canada, en général, et plus particulièrement au sujet des aspects de cette situation qui intéressent spécialement les employeurs et les ouvriers canadiens.

Je manquerais de franchise si je ne disais pas au comité que mon ministère, comme moi, a souffert ces dernières semaines d'une avalanche de grèves désastreuses. Ces grèves constituent toutes une menace sérieuse pour l'économie canadienne; aussi, je demande à tous les députés, de n'importe quel parti qu'ils appartiennent, de bien réfléchir à cette grave situation qui compromet notre économie essentielle. Nous devrions tâcher de trouver quelque formule correctrice ou une solution qui l'empêchera de tourner au tragique.

Monsieur l'Orateur, je voudrais dire que j'appuie de tout cœur ce passage de la déclaration faite par le ministre lorsque'il a présenté ses prévisions budgétaires. Puis, il parle de la situation en Colombie-Britannique, la province dont nous sommes tous deux originaires. Par la suite, il parle de la situation plus immédiate impliquée dans la question dont nous sommes saisis:

Nous sommes aux prises avec les situations dont il a été question cette semaine, soit la grève des débardeurs à Montréal, la menace de grève d'Air Canada, les problèmes des chemins de fer et d'autres problèmes particulièrement graves. Je pense vraiment que nous devrions nous appliquer à résoudre cette situation extrêmement grave.

Je n'occupe pas mon poste depuis assez longtemps pour pouvoir dire si la solution consiste en l'établissement de tribunaux d'arbitrage ou de tribunaux en matière syndicale, comme ceux que l'Australie et d'autres pays ont mis sur pied. C'est peut-être la solution car, malgré des hauts et des bas, dans l'ensemble ils ont été bons. Je lance cette idée, car elle mérite l'examen approfondi de tous les députés à la Chambre et de tous les Canadiens.

● (9.00 p.m.)

Le 27 mai, le ministre n'était pas en fonction depuis assez longtemps pour dire si la solution consistait en l'établissement de l'arbitrage obligatoire, et il parlait de la grève